JAM SATIS.

Quiconque a pu franchir les bornes légitimes,
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.

RAC. PHŒD.

CONCITOYENS,

IL est tems de s'expliquer enfin franchement avec vous : le progrès des lumières, le sentiment de la liberté, l'impatience de l'oppression, nous ont fait concevoir le noble projet de nous régénérer. Dès l'instant que cette carrière a été ouverte, nous y avons marché à pas de géants ; mais la vigueur même de nos efforts pourroit nous empêcher de la fournir jusqu'au bout. Ils font le désespoir d'une partie de l'Europe, et l'admiration de l'autre ; ils font frémir nos oppresseurs, et triompher les vrais citoyens. Mais craignons d'être extrêmes même dans la vertu. Ceux que nous avons chargés de nos intérêts, ont dépassé nos espérances ; et, malgré eux, ils courroient risque de les tromper, si nous ne réprimions pas à tems leur zèle prêt à s'égarer.

Ils ne sauroient révoquer en doute notre autorité suprême ; ils l'ont reconnue ; ils l'ont prononcée, mais la nature l'avoit prononcée avant eux. Loin de nous cependant l'idée de tenir sans cesse nos délégués sous notre surveillance, d'enchaîner la liberté de leurs mouvemens : si nous avions eu cette prétention, nous aurions choisi pour nos représentans des messagers, et non des interprètes illustres par leurs lumières et leur courage, et dignes de poser les fondemens de notre constitution.

Sans vouloir donc décider cette question des *pouvoirs illimités*, sur laquelle la plume de nos Ecrivains les plus distingués s'est exercée, nous avons droit d'exiger qu'on nous serve selon nos vues, et de nous réserver d'improuver nos délégués s'ils les contrarient trop ouvertement. Quelques soient même à cet égard les décisions de l'Assemblée Nationale, nos droits restent imprescriptibles. Il seroit absurde de penser que le véritable, le seul Souverain de la nation eût consenti à se laisser lier les mains d'une manière irrévocable par ses représentans ; il saura dissimuler de légers abus, pardonner de vaines contestations qui consument un tems précieux ; se consoler des mouvemens convulsifs inséparables



d'une subite, d'une grande, d'une totale révolution; mais il ne peut rester muet à l'aspect des maux qui nous menacent, si les mains destinées à élever un superbe édifice, continuent à s'entourer de ruines, si les voix éloquentes que nous avons chargé de nous régénérer, continuent à s'occuper plutôt de leur gloire passagère, que de notre prospérité durable; si, lorsque l'industrie, l'agriculture, les fabriques, le commerce, frappés d'inertie dans tous leurs ressorts, réclament des remèdes prompts et efficaces, lorsque les Tribunaux redemandent leur glaive et leur balance brisés par la frénésie de la populace; lors sur-tout que la détresse de nos finances ne permet pas un seul jour de délai, nos délégués irritent notre impatience par des digressions inutiles, par des débats où toutes les passions humaines jouent tour à tour leur rôle sous le masque du patriotisme. Déja les divisions ont éclaté trop scandaleusement parmi eux, pour que nous puissions espérer désormais rien d'avantageux de leur concours. Ils ont assez fait pour leur gloire et pour notre reconnoissance. Arrêtons-les au moment où, franchissant les bornes qu'auroient dû leur prescrire la raison & nos intérêts bien entendus, ils sont près de sub-

stituer le scandale à l'admiration, et peut-être l'indignation à l'amour. Voyez, concitoyens, à quelle situation nous a réduits leur effervescence ! Tous nos vœux se réunissoient contre les abus du pouvoir, contre les déprédations des finances. Nous étions un peuple de frères ; nous apportions de concert nos offrandes sur l'autel de la patrie ; il n'y avoit pas de sacrifices *utiles* auxquels nous ne fussions tous résignés. Les divisions ont commencé au moment où l'on en a exigé qui, sans avantage pour le bien public, ont affligé l'amour-propre, et on a voulu anéantir jusqu'à ces distinctions futiles qui ne sont rien pour le bonheur, qui devroient être aussi méprisables pour ceux qui les attaquent que pour ceux qui en jouissent, qu'on pouvoit sans inconvénient laisser à ceux qui en ont acquis la possession, sinon tous à des titres glorieux, du moins à des titres onéreux. Eh ! qu'a produit cet accès d'animosité revêtu des apparences de la justice? Nous l'avons trop vu, concitoyens ! une insurrection contre les *Riches* et les *Nobles*, deux classes que la mauvaise foi a confondues en une seule, comme si tous les *Riches* étoient *Nobles*, comme si tous les *Nobles* étoient *Riches*, et comme s'il étoit nécessaire d'être l'un ou

l'autre, pour espérer ce pouvoir prétendu *aristocratique*, cette émanation du despotisme contre laquelle toute la nation a raison de se soulever. Delà cette fatale division de citoyens Français entre *Aristocrates* et *Démagogues*, division qui n'embrasse peut-être pas la centième partie de la nation, tandis qu'il y en avoit une à faire qui embrasseroit la totalité du peuple Français; les *bons et les mauvais citoyens*. Ceux-là sont *bons*, qui font des sacrifices *utiles* au bien général, et des vœux pour la liberté publique et individuelle, pour le retour de l'ordre et de la paix; mais ceux-là ne sont pas *mauvais*, qui répugnent à des sacrifices douloureux mais inutiles, qui voudroient conserver à la nation toute sa souveraineté, mais au pouvoir exécutif toute son énergie. Sous ce point de vue, le patriotisme ne voit rien que de consolant. Il enrôle dans la première classe celle des *bons citoyens*, la presque totalité des Français, et ne daigne pas accorder son indignation à la seconde. Elle est trop peu nombreuse pour exciter des alarmes; elle est trop vile pour inspirer du ressentiment.

Ah ! si l'on adoptoit cette loyale distinction entre les Membres de la Nation Française, que l'on verroit bientôt disparoître ces odieuses qua-

lifications enfantées par le faux zèle, par la calomnie et par cette fatale *intolérance* qui, dans ses différentes acceptions a déja fait tant de mal au genre humain !

Eh quoi ! concitoyens, ce vice funeste contre lequel les sages de notre siècle se sont élevés avec tant de chaleur et tant de succès, est-il donc destiné à nous dominer sous toutes les livrées dont il se pare tour-à-tour ? Nos pères, en proie à l'intolérance *religieuse*, en ont éprouvé toutes les horreurs. Nous ne nous sommes guéris de cette cruelle frénésie, que pour nous livrer à l'intolérance *philosophique*. En abjurant nos anciennes erreurs, nous en avons adopté qui ne sont pas moins coupables, si elles portent moins le sceau de la barbarie. La philosophie, après avoir poursuivi, dompté le fanatisme, est devenue fanatique elle-même. Il a fallu penser comme elle, ou être exposé à ses invectives. Elle n'a pas encore, il est vrai, dressé des échafauds; mais elle a attaqué avec les armes du ridicule et de la haine insultante, tous les objets les plus respectables, les croyances que l'humanité devroit ménager, quand elles ne seroient qu'illusoires. Il a fallu les renier, sous peine d'être baffoué ou suspecté; et qui n'a pas

fait profession au moins du déisme, a été réputé superstitieux ou imposteur.

Une carrière nouvelle s'est ouverte cette année à l'*intolérance*, et avec quelle rapidité elle l'a parcourue ! Il y a deux ans qu'on eût cru blasphémer en prononçant les assertions mêmes qui à présent paroissent modérées au point de provoquer l'indignation du peuple, et c'est dans l'Assemblée Nationale que ce monstre nouveau, *l'intolérance politique*, a lancé ses arrêts forcénés. Vainement quelques voix courageuses se sont élevées de son sein pour ramener les énergumènes aux leçons de la sagesse. Elles ont été étouffées bien moins par la force des argumens que par celle des poumons, et une galerie indisciplinée, violant toutes les loix de la décence et de la raison, a proclamé la défaite des sages, et le triomphe de la licence. C'est dans le sanctuaire auguste de la liberté, dans cette même enceinte où l'on venoit de sanctionner les droits de l'homme, qu'on lui a contesté le plus sacré de tous ; nous disons plus, qu'on l'a empêché de remplir le plus sacré de ses devoirs, celui de dire son opinion, lorsqu'on la lui demande, lorsqu'il a contracté l'obligation de la dire, lorsque c'est un véritable crime de *lèze-nation* que de la taire !

Ah! Concitoyens! que ces Anglais que nous ne pouvons parvenir à imiter, lors même que nous concevons l'espoir téméraire de nous élever au-dessus d'eux; que ces Anglais nous sont encore supérieurs à cet égard! Parcourez tous les degrés de l'esprit humain, depuis le faîte de la sagesse jusqu'à l'abîme de la déraison, il n'est rien qui ne se dise dans leur Sénat et rien qui ne se dise impunément. Nous ne vous citerons pas pour modèle l'urbanité de l'auditoire, ni même celles des acteurs. On sait trop que l'un est aussi bruyant que les autres sont quelquefois peu mesurés dans leurs propos. Mais leur Orateur, pendant un siècle, n'a pas vu aussi souvent sa voix réduite à l'impuissance que le Président de notre Assemblée a vu pendant six mois son influence en défaut; et jamais un Membre des Communes n'a couru risque de payer de sa vie l'opinion quelconque qu'il a cru devoir hasarder. Ce parti de l'opposition, souvent si fougueux, attaque avec des voix de Stentor, poursuit avec la massue d'Hercule l'avis qui va prévaloir. Mais quand malgré ses efforts, il a acquis la sanction de la pluralité, quand il a été marqué du sceau de la loi, alors les opposans ne sont plus que des citoyens. LA

LOI ! mot sacré dont notre enfance politique est encore loin de sentir toute la majesté ! Rappellons nous ici l'apologue du Statuaire. L'argile ou le bois façonné par ses mains acquiert une forme révérée. Il oublie sa source modeste. Il tremble devant son ouvrage, il se prosterne ; il adore. Oui, tant que nous n'aurons pas pour la loi ce respect religieux, presque superstitieux, nous serons sans frein, sansliberté, sans bonheur.

Mais pour acquérir ce caractère auguste, il faut que la loi émane d'une source pure. Qu'elle se forme au sein des orages, à la bonne heure, mais qu'elle se forme comme la foudre dans une région sublime, et qu'elle ne s'élance pas de la fange de l'intrigue et de toutes les passions humaines. Qu'à l'inflexibilité de ses arrêts, qu'à l'immensité de sa puissance, chacun reconnoisse son origine céleste, attestée par la profonde vénération de ses adorateurs. Ne croyons pas qu'elle conserve son crédit quand l'animosité, l'envie rédigent ses décrets, quand *l'intolérance politiqne* les promulgue et les sanctionne.

Laissons aux Conciles écuméniques le privilege exclusif d'en prononcer d'infaillibles et de divins sous la dictée de la cabale, de l'aveuglement et de l'ignorance. Nos assemblées

prophanes n'ont pas la prétention d'opérer de semblables miracles. Dans les établissemens humains, rien de pur ne peut émaner d'une source corrompue ; et telle est assurément celle d'où sont sortis quelques-uns de ces arrêtés qui menacent la Nation d'une subversion totale. Il est donc tems de la purifier, de la renouveller, cette source à laquelle nous voulons encore tous étancher la soif de la liberté.

« Mais, m'objecterez-vous, irons-nous dans » notre aveugle mécontentement renverser l'é» difice, imparfait sans doute, mais précieux » cependant à bien des égards, que nos Re» présentans viennent d'élever. Le remede, » dans la crise où nous sommes, seroit cent » fois plus funeste que le mal. La contribu» tion patriotique s'acquitte au moins sans ré» pugnance : le trésor épuisé va se remplir ; » le commerce va reprendre son cours ; nos » atteliers leur activité. Les bras fatigués de » servir d'instrumens à l'anarchie, vont être » rappelés par le besoin même (au défaut de » la raison) aux occupations utiles. La déter» mination que vous-nous conseillez achevera » de décourager les bons citoyens, fera triom» pher les ennemis du bien public. Les créan-

» ciers de l'état, les étrangers qui épient avec
» anxiété les progrès de notre révolution,
» scandalisés de notre inconstance, perdront
» pour jamais toute confiance en nous. Le
» bien qu'ont fait nos Représentans disparoîtra
» avec eux, et le mal qu'ils ont laissé faire leur
» survivra ».

Concitoyens, nous avons prévu ces objections; voilà notre réplique :

A Dieu ne plaise que nous veuillions vous conseiller de détruire l'ouvrage de notre premiere Assemblée Nationale. Il ne s'agit que de le consolider, de le perfectionner, d'en consacrer l'ensemble aux hommages de la génération présente et de la postérité, en en corrigeant seulement quelques parties.

Mais, pour opérer ces corrections, il faut, n'en doutons point, d'autres mains que celles qui ont posé les bases de l'édifice. Dans la chaleur de la composition, le génie crée, il étonne par la hardiesse de ses conceptions. C'est dans le calme de la méditation qu'il faut les finir et les rectifier. Si les mêmes mains doivent être chargées de ces deux tâches, craignons *l'esprit de systême*, qui prend pour des inconséquences les légeres déviations conseillées par la sagesse ;

l'esprit de parti encouragé d'un côté par son succès, irrité de l'autre par ses défaites ; *l'esprit d'innovation*, qui dépasse toujours le but vers lequel il s'élance avec transport ; craignons , craignons sur-tout cet *esprit d'intolérance politique* contre lequel je ne puis trop vous prévenir, qui nous a déja fait assez de mal, et qui, s'il n'étoit promptement contenu (jugez combien il est dangereux) pourroit nous faire regretter jusqu'à notre situation passée.

Occupons-nous donc sérieusement à remplacer nos Représentans actuels, mais que ce soit sans humeur, sans convulsion , sans inspirer de la méfiance contre eux, sans rien diminuer du tribut de gratitude et de vénération que la Nation leur doit. Une pareille résolution ne doit pas leur paroître étrange à eux-mêmes. N'a-t-elle pas été conçue au milieu d'eux par un de ces orateurs brillans dont nous redoutons les talens en même-tems que nous les admirons ? Elle fut alors accueillie avec acclamation , ce fut une lueur que l'ange de la Patrie fit jaillir dans leur salle, pour éclairer l'abîme qui les entouroit, et dans lequel leur patriotisme craignit un instant de nous entraîner. Comment se sont-ils guéris si-tôt de

cette frayeur salutaire ? L'instant est venu de la réveiller dans leurs cœurs, de reprendre une *motion* aussi facilement oubliée qu'adoptée, et de la convertir en *décret*. Déja nous avons vu les Députés sages ou timides chercher à s'éloigner. Sans un reste de pudeur patriotique, déja l'Assemblée eût été réduite d'un quart ; et ses délibération auroient été livrées à cette poignée de démagogues fougueux, qui eussent enchaîné à leur suite la populace de leurs confreres. Déja plusieurs Bailliages parlent de révoquer leurs Députés. Prévenons cette dissolution illégale et scandaleuse par des mesures mûries et concertées, effet de la concorde, et non du découragement. Nous en avons le droit, sans doute, et nous pouvons l'exercer sans violer même aucun des décrets de cette auguste assemblée, que nous devons rendre respectable, jusqu'à la derniere minute de ses séances. Elle a décreté la permanence d'une Assemblée Nationale ; elle a fixé la durée de chaque législature à deux ans ; mais elle n'a pas prononcé sur la durée de la sienne. C'est qu'elle a senti son incompétence. Gardons-nous de penser que son silence ait eu d'autres motifs, et qu'elle se soit flattée de profiter d'une incertitude calculée pour prolonger

ndéfiniment son existence. Elle peut se démettre, sans regrets, de cette Administration qu'elle a exercée avec un courage qui fera époque dans l'Histoire. Son régne aura été à peine de neuf mois, mais il sera plus plein que certains régnes de cinquante ans. Elle a tracé la route; elle l'a jonchée de trophées; mais nous y distinguons avec frayeur des écueils contre lesquels peuvent échouer toutes nos espérances; nous dirons à ses successeurs : Voilà ce qu'il faut honorer et imiter, voici ce que vous éviterez sans doute.

Mais ces succeseurs, à quelle époque et comment les choisirons-nous ? L'époque ne sauroit être trop rapprochée ; mais pour ne pas causer nous-mêmes de violentes secousses, calculons-la avec circonspection. Il ne s'agit pas d'étonner par des déterminations vigoureuses, mais d'enchaîner tous les suffrages par des résolutions motivées. L'Assemblée Nationale, après avoir tout parcouru, tout effleuré, depuis les discussions grammaticales jusqu'aux loix criminelles, tout attaqué, depuis les colombiers jusqu'au vatican, est enfin occupée de ce qui auroit dû faire un des premiers objets de ses soins, de l'organisation des Assemblées provinciales; à

en juger par la rapidité de ses opérations, nous devons espérer que cette grande question sera entiérement résolue avant la fin de l'année. Eh bien, fixons le 2 Janvier prochain pour nous convoquer, d'après les formes qu'elle va fixer, et le premier Mars, pour l'ouverture de la seconde législature. Il nous faut moins de six semaines pour choisir nos nouveaux Représentans, et pour rédiger leurs instructions; tous les matériaux sont prêts. Dans ce court espace de tems, la sagesse éclairée par l'expérience, peut présider à ces deux opérations.

Choisissons, cette fois-ci, non des Citoyens désignés d'avance par leur éloquence impérieuse ou recommandés par des écrits plus remplis de chaleur que de raison, où la force n'est pas toujours avouée par la prudence, non des orateurs qui exagerent tout, et qui trouvent commun ce qui est modéré, mais des philosophes pratiques plus connus par leur conduite sage et mesurée que par leurs systêmes; des têtes froides aussi incapables d'éprouver l'enthousiasme, que de l'exciter. Nous avions peut-être besoin de ces violentes impulsions, pour nous élancer des cachots de l'esclavage jusqu'au temple de la liberté. Les sacrifices qu'elles nous ont fait faire

pouvoient peut-être s'enfanter que dans un moment de délire. L'époque des conquêtes impétueuses est à son terme, que celle de la philosophie commence. Au règne de Romulus faisons succéder celui de Numa, et souvenons-nous que c'est à ces causes successives, à cette alternative de courage et de sagesse que l'empire humain a dû en grande partie, son accroissement rapide et sa longue splendeur.

Ainsi, concitoyens, dans nos nouvelles élections, *point de* PÉTION, *point d'abbé* SYEYES, *point de* CHAPELIER, *point de* TARGET, *point de* VOLNEY, *point de* BUZOT, *point de* BARNAVE, *point de* MIRABEAU, sur-tout. Ces hommes imposans, mais dangereux par leurs talens, séducteurs par leur éloquence entraînante, par la fermeté inflexible de leurs principes, peuvent être propres à éclairer les nations, mais non à les régir. Qu'ils répandent avec profusion les lumières sur la France; mais que des mains plus sages soient chargées de les distribuer, Si la nature prodigue sur la surface de la terre ou dans ses entrailles les matériaux de toutes les couleurs, c'est dans le silence, dans le calme de la réflexion, c'est lentement que le peintre, fut-il homme de génie, les broye, les nuance, les

les déploie sur la toile ; mais si vous avez encore parmi vous des MOUNIER, des LALLY, des CLERMONT-TONNERRE, des RABAUD DE SAINT ETIENNE, de ces citoyen qui peuvent être courageux sans fureurs, modérés sans foiblesse, voilà ceux qu'il vous faut choisir, si sur-tout ils ne se précipitent pas au-devant de vos suffrages. Méfions-nous de la présomption et de l'intrigue ; avec de pareils mobiles on peut être grand orateur, enthousiaste, chef de parti ; mais il est presqu'impossible d'être citoyen. Estimons ceux qui briguent les postes d'honneur, lorsqu'en les occupant il y a autant de risques à braver, que de lauriers à cueillir. C'est l'effort ; c'est le cachet de l'héroïsme. Mais loin de nous, loin de notre sénat, ceux dont la vanité avide dévore les distinctions, que n'accompagne pas le danger. Qu'ils aillent dans l'antichambre des despotes solliciter les livrées de la faveur et de l'esclavage. Voilà leur place. Nos nouveaux législateurs sont choisis, qu'elles instructions leur prescrirons-nous ?

Elles seront simples, elles ne seront point impératives, si vous nous en croyez, Concitoyens, elles ne feront point la critique des opérations précédentes ; au contraire, elles les sanctionneront toutes implicitement. C'est le seul

moyen de nourrir la confiance, de ranimer les espérances de la nation. L'instabilité de nos principes n'a pas moins contribué à nos malheurs que les abus de l'autorité et les déprédations du fisc.

Commençons donc par proclamer solennellement *l'égalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'impôt, la liberté personnelle, la liberté de la presse, la permanence de l'Assemblée nationale, l'élection périodique de ses membres au bout de deux ans, les formes arrêtées pour la confection des loix, la responsabilité des Ministres, et sur-tout la nécessité de l'aveu de la Nation pour l'établissement des impôts.*

Telle est l'enceinte immuable dont il faut nous entourer; tels sont les boulevards éternels d'où nous devons braver à jamais les assauts du despotisme. Mais n'attachons pas la même importance aux distributions intérieures de la forteresse. Calculons-les d'après la forme irrégulière; d'après les inégalités du terrein sur lequel nous devons bâtir. Ainsi ne regardons pas comme irrévocables les décrets prononcés sur les dîmes, sur les justices inférieures, sur les redevances seigneuriales. Si un examen réfléchi les fait juger susceptibles de modifications, autorisons-

les, sans les déterminer formellement. Ne perdons pas de vue que nous ne devons pas nous conduire comme un peuple isolé qui se constitue pour la première fois au milieu des bois, des montagnes et des hordes de barbares. Songeons que nous sommes entourés de voisins les uns puissans et jaloux que la politique nous ordonne de ménager, les autres foibles, peu redoutables par eux-mêmes, mais dont les justes réclamations peuvent être appuyées avec énergie et devroient être accueillies par l'équité, quand même nous serions convaincus qu'on pourroit les repousser sans danger. Pénétrons-nous de cette réflexion d'un de nos plus éloquens écrivains patriotiques : *ils veulent être libres & ils ne savent pas être justes ;* et craignons de mériter le reproche qu'elle renferme.

Ne dédaignez pas, Concitoyens, ces conseils que l'audace irréfléchie peut trouver timides, mais que la sagesse approuvera sans doute, et n'abandonnons pas à l'expérience le soin de nous convaincre de leur justesse. Nous venons de rentrer sous le joug des vertus les plus courageuses. La loyauté, qui tient un rang honorable parmi elles et qui jusqu'ici nous a caractérisés, l'abjurerions-nous ? et changerions-nous

en haine, en mépris le tribut d'admiration que l'Europe impartiale est disposée à nous accorder? Soyons donc justes avant tout et ne consultons pas nos seules convenances, quand il s'agit de traités conclus dans les formes qui seules étoient admises à l'époque de leur signature. Le silence de la nation à cette époque en a été la ratification tacite. Ils nous lient aussi irrévocablement que si chaque citoyen les eût signés. Que les princes d'Allemagne, nos voisins, que la cour de Rome même n'aient pas à gémir de notre régénération. Disposons de ce qui est à nous, mais respectons la propriété des autres. Ne sacrifions pas au désir puéril d'établir par-tout le royaume une symétrique uniformité, l'obligation sacrée de remplir des engagemens solennels.

Que cette circonspection ne se borne pas même à nos relations extérieures. Gardons-nous de toutes les secousses dangereuses, qui ne sont pas inévitables. Déjà l'abolition des dîmes en a occasionné de cette espèce. Quelle nécessité commandoit une telle précipitation! l'inconvénient auquel ce décret doit mettre fin étoit-il donc un de ces maux pressans auxquels nous ne pouvions trop tôt nous soustraire? Un député

dont les principes peut-être exagérés ont été adoptés si avidement quand ils ont flatté les vœux de la multitude, un député a discuté cette matière avec la logique pressante dont il a déjà donné tant de preuves. Proposons son écrit à la méditation de nos nouveaux représentans. Ne leur prescrivons toutefois rien sur cet objet, qu'ils examinent, qu'ils discutent froidement et qu'ils prononcent.

Nous pensons de même quant à la destination des autres biens du Clergé. Peut-être avant que la seconde législature commence, l'Assemblée nationale aura décidé de leur sort. Mais pourquoi faut-il que ce soit irrévocablement ? Si des voix partiales ont plaidé la cause du Clergé, celles qui les ont repoussées étoient-elles bien pures ? et l'animosité qui attaque n'est-elle pas aussi suspecte que l'intérêt personnel qui se défend ?

Appelons donc de cette sentence quelconque à des juges moins prévenus. Que la nouvelle Assemblée reprenne, s'il en est encore tems, cette grande question sous œuvre : s'il y a de nouveaux sacrifices à faire, si la patrie les commande, que ce soit la patrie qui les demande, on obéira à ses instances ; mais on repoussera les ordres impérieux dictés par les passions humai-

nes, et si l'on ne peut les éluder, leur exécution du moins amènera de nouveaux orages, sèmera la division parmi les citoyens; et qui sait si elle ne rallumera pas la torche du fanatisme?

Nos premiers législateurs ont trop perdu de vue ce grand principe de législation, de morale, et de politique, qu'*il faut opérer le bien au moins de frais possibles*. Rappelons-le à leurs successeurs; qu'ils ne confondent pas l'esprit réformateur avec la haine des abus; qu'ils respectent ceux qu'une longue possession a consacrés, et qu'on ne pourroit détruire sans causer une commotion générale. Qu'ils renoncent à cette chimérique égalité que dément cette même nature qu'on invoque en sa faveur, au moins dans l'acception ridiculement exagérée sous laquelle on la présente; égalité qui subsisteroit à peine une semaine, quand un miracle pourroit la réaliser. Ils seront plus conséquens, nos nouveaux délégués. Ils sentiront que si, dans la Monarchie Française, il y a un Roi, une famille royale, des Princes du Sang, des Ducs et Pairs, il n'y a pas de raison pour que de ces rangs distingués il se fasse un saut brusque et immense jusqu'au reste de la nation, placée toute entière au même niveau; qu'au contraire, plus les gra-

dations sont multipliées, plus les nuances en sont fondues les unes dans les autres, et moins ces inégalités sont choquantes ; que cette institution salutaire de classes très-voisines les unes des autres, depuis le citoyen le plus obscur jusqu'au rang suprême, est propre à entretenir l'émulation sans assurer les droits exclusifs à l'orgueil. La seule égalité, nous ne saurions trop le répéter, citoyens, la seule qu'on puisse maintenir, la seule sur laquelle il faille insister pour la prospérité de la nation et le bonheur de tous les individus ; c'est *l'égalité aux yeux de la loi et dans les contributions.* Il n'y a que la mauvaise foi, il n'y a que la manie dangereuse des singularités qui ait pu en proposer une autre.

Ainsi désormais tous les citoyens obéiront aux *mêmes* loix, seront jugés par les *mêmes* Tribunaux, seront soumis aux *mêmes* peines et aux *mêmes* tributs. *Toutes* les professions seront honnêtes dès qu'elles seront utiles. On ne rougira plus ni de son extraction, ni des crimes qu'on n'aura pas commis. La honte, comme la gloire, sera désormais personnelle. Français, n'aspirez pas à une autre égalité, à un autre bonheur ; et dans cette situation, imparfaite encore aux yeux

d'une philosophie spéculative, vous serez le modèle, unique peut-être, de la plus haute perfection à laquelle la foiblesse humaine puisse atteindre.

Tel pourroit être le résumé des instructions dont nous munirions de concert nos nouveaux députés. Laissons leur d'ailleurs la liberté absolue de les commenter, de les interpréter, de hazarder même des opinions contraires. Ne leur prescrivons péremptoirement qu'une chose, la soumission dont nous leur donnons l'exemple, la soumission aveugle aux décrets émanés de la majorité de leur assemblée.

Celle qui va terminer ses séances, égarée par son zèle a traité trop légèrement, sans doute, les dangers auxquels plusieurs de leurs membres se sont cru exposés. Nous avons vu avec indignation ceux auxquels leur popularité sembloit servir de sauve-garde, insulter avec une froide cruauté aux terreurs de ceux qui moins adroits, moins heureux, mais plus véritablement courageux, peut-être, n'ont pas voulu mentir à leur conscience, en favorisant l'opinion dominante. Nous frémissons encore en pensant à l'aveugle fureur dont M. MOUNIER, M. MALLOUET et plusieurs autres députés estimables ont pensé

être les victimes ; si ces scènes d'horreur devoient se répéter pour ceux qui comme eux, modérés dans leurs principes, et purs dans leurs intentions, oseront avancer des sentimens odieux pour la multitude, que seroit-ce, grand Dieu ! que cette liberté que nous venons de conquérir à si grands frais ! Prenons donc solennellement sous notre protection immédiate les nouveaux délégués que nous allons charger de notre confiance. Tant qu'ils ne la trahiront pas ouvertement par des brigues indignes de leur caractère, qu'ils soient en sûreté dans l'enceinte de l'assemblée et dans le lieu de sa résidence, comme au sein de leur famille. Qu'ils n'aient dans l'univers d'autre animadversion à redouter que la nôtre, et que celle-ci puisse s'expliquer par leur révocation, par leur punition même, si la cause de leur rappel étoit assez grave. Hors ces cas, jurons tous de venger par le glaive des loix, par tout autre moyen, si celui-ci étoit vainement invoqué, jurons de venger celui de nos Députés qui éprouveroit, nous ne disons pas un outrage, mais même une simple menace à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Sans ces précautions de *sûreté*, de *liberté*, d'*inviolabilité* pour eux, Concitoyens, désabu-

sons-nous ; nous ne sommes pas libres , nous n'avons secoué un joug que pour en subir un mille fois plus redoutable.

Le despotisme d'un seul peut être oppresseur, inique, vexatoire, mais du moins il ne l'est que pour un petit nombre de personnes, il ne l'est que lorsque son intérêt réel, ou apparent le lui conseille. Il a des momens de sommeil, des momens d'indulgence, il peut même avoir des momens de sagesse. Le despotisme de la multitude a tous les traits odieux de l'autre ; mais de plus, il est constamment aveugle et féroce ; il est inaccessible à la raison, aux remontrances les plus sages. Le cri d'un insensé n'a qu'à s'élever contre les plus vertueux citoyens, ils sont à l'instant coupables et immolés.

Oui, si nous n'avons pas la certitude de faire revivre au plutôt une force réprimante qui rende aux loix leur énergie et leur activité, si nous ne sommes pas sûrs, qu'au sortir des séances de l'Assemblée Nationale, les MOUNIER, le MALLOUET , et même les VIRIEU , et les CAZALÉS pourront , quelqu'ait été leur avis pour une motion quelconque, se promener avec sécurité au milieu des plus fougueux démagogues ; si une galerie tumultueuse doit encore

avoir l'audace impunie d'étouffer par ses huées la voix du citoyen courageux, qui ose combattre l'opinion dominante ; n'hésitons pas un instant, révoquons tous les décrets prononcés depuis l'ouverture de l'Assemblée, et proclamons LOUIS XVI, non plus ROI, mais SULTAN DES FRANÇOIS. Nous n'éprouverons du moins que les maux que son pouvoir illimité et son cœur bienfaisant pourront prévenir ; l'ordre et le calme renaîtront, et nos neveux nous pardonneront peut-être les chaînes que nous aurons été forcés de leur transmettre.

Mais non, nous n'en sommes pas encore réduits à cette extrêmité. Les fureurs populaires paroissent être assouvies. On prend du moins des mesures énergiques pour les réprimer. Tout le monde paroît fatigué du désordre. On voit ceux même que la haine a flétris du titre d'*aristocrates*, concourir, comme les citoyens les mieux famés, à sauver la patrie par leur soumission aux loix, et par des contributions volontaires. Les esprits semblent préparés pour la résolution que nous vous proposons. Ceux qui se croient lézés par les arrêtés de l'Assemblée actuelle, recouvreront une lueur d'espérance. Ceux même qui ont canonisé toutes

ses opérations commencent à se lasser d'elle. Personne ne croira perdre à un nouvel ordre de choses, et quelques-uns se flatteront d'y gagner. La modération, croyez le, concitoyens, la modération qui nous dicte cette lettre, est en derniere analyse la véritable sagesse. Les ames douces s'y attachent comme au gage de leur salut. Les ames fortes la prennent pour la foiblesse; mais tôt ou tard l'expérience y ramene tout le monde. Accélérons le retour de ce sentiment paisible. Un sentiment contraire n'a fait qu'aigrir nos maux ; et c'est en l'abjurant, que nous pouvons les guérir. Pénétrons de cette vérité les nouveaux Représentans que nous allons choisir. Que leur premiere tâche, que leur seule instruction péremptoire soit d'effacer jusqu'à la trace des haines qui nous ont divisés et qui nous perdront, si nous ne les étouffons pas ; et si leurs prédécesseurs ne profitent pas des derniers instans qui leur restent pour ajouter ce nouveau titre de gloire à ceux dont ils se sont déja couverts, que la la seconde Assemblée Nationale signale son avénement au trône de la législation, par le rappel de ces concitoyens fugitifs que la terreur, plus que les remords, ont éloignés de nos fron-

tieres. Loin d'elle ces moyens violens et oppressifs de les forcer de rentrer dans leur patrie, que quelques Députés effrénés ont osé proposer. Ne les punissons point, épargnons leur les menaces, et même les reproches. Invitons-les, exhortons-les à revenir parmi nous ; garantissons leur *sûreté, leur liberté, leurs propriétés.* Protégés par nos nouvelles loix, qu'ils en éprouvent eux-mêmes l'influence bienfaisante ; qu'ils commencent par les admirer ; ils finiront bientôt par les aimer. Que nos freres errants puissent venir désormais professer impunément parmi nous leurs dogmes politiques comme leurs dogmes religieux. Que, vaincus par nos vertus, qu'édifiés par notre sagesse, ils viennent se convaincre que nos intentions sont pures, comme nos principes sont sains. S'ils n'ont rien à craindre de nous, nous n'aurons rien à craindre d'eux. Rappelons-nous enfin, que dans tous les siecles, c'est toujours la persécution qni a armé le fanatisme, et que les sectes tolérées n'ont jamais été dangereuses.